

Commune de

FERNELMONT Présents :

Conseil de l'Action Sociale

Madame P. JAVAUX, Présidente du CPAS;

Monsieur Jean RIGUELLE, Monsieur Joseph COOLEN, Madame Séverine HOQUEZ, Madame Noëlla PIRLET, Madame Isabelle LARUELLE, Monsieur Bernard DUTILLEUX, Monsieur Denis GREGOIRE, Conseillers du CPAS;

Madame S. PITANCE, Directrice générale f.f.

Conseil communal

Madame C. PLOMTEUX, Bourgmestre - Présidente;

Madame A. PARADIS, Monsieur V. DETHIER, Monsieur M. SOMVILLE, Monsieur D. DELATTE, Échevins;

Monsieur M. TARGEZ, Monsieur L. HOUBOTTE, Monsieur P. RENNOTTE, Monsieur L. HENQUET, Monsieur N. HUBERTY, Madame M. MOTTE, Monsieur P. LICOT, Madame F. DESMEDT, Monsieur L. LAMBERT, Monsieur J.-F. MATAGNE, Monsieur Tommy PERMIGANAUX, Madame Françoise HILGER, Conseillers;

Madame C. DEMAERSCHALK, Directrice Générale.

Absents :

Madame Annick DEDECKER, Conseillère du CPAS;
Monsieur M. LELOUP, Conseiller communal;

La séance est ouverte à 19h30.

EN SÉANCE PUBLIQUE

1. Rapport annuel des synergies Commune - CPAS : communication.

VU l'article 26bis § 6 de la Loi Organique des C.P.A.S. prévoyant que «*Le directeur général de la commune et le directeur général du centre public d'action sociale ressortissant de son territoire établissent conjointement et annuellement un projet de rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le centre public d'action sociale. Lorsque le CPAS et la commune se sont dotés d'un directeur général adjoint commun chargé de la gestion des synergies, celui-ci participe à l'établissement du projet de rapport. Ce projet de rapport est également relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du centre public d'action sociale et de la commune.*

Le projet de rapport visé à l'alinéa 1er est soumis à l'avis des comités de direction de la commune et du centre réunis conjointement, visés à l'article 42, § 3, alinéa 5, puis présenté au comité de concertation qui dispose d'une faculté de modification.

Le projet de rapport visé à l'alinéa 1er est ensuite présenté, et débattu lors d'une réunion annuelle commune et publique du conseil communal et du conseil de l'action sociale au cours de laquelle des modifications peuvent être apportées. Le rapport est ensuite adopté par chacun des conseils. Une projection de la politique sociale locale est également présentée en cette même séance. Cette réunion

annuelle se tient avant l'adoption des budgets du centre public d'action sociale et de la commune par leurs conseils respectifs."

VU l'article L1122-11 du CDLD;

VU le codir commun du 04/11/2024;

VU le procès-verbal de la réunion de concertation Commune-CPAS du 05 novembre 2024;

VU le projet de rapport annuel synergies 2024 tel que rédigé en annexe;

Fernelmont – Rapport annuel sur les synergies – Année 2024

Préalable

Avis

1. Avis remis par le CODIR commun en séance du 04 novembre 2024

A l'unanimité, le CODIR commun émet un avis favorable sur le rapport sur les synergies – Année 2024.

Pas de remarques énoncées.

2. Avis remis par le comité de concertation en séance du 05 novembre 2024

A l'unanimité, le comité de concertation émet un avis favorable sur le rapport sur les synergies – Année 2024

Pas de remarques énoncées.

3. Validé par le conseil conjoint en sa séance du 21 novembre 2024

Les amendements suivants ont été adoptés : néant

Réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale : rapport annuel.

En adoptant les décrets du 19 juillet 2018 intégrant le renforcement des synergies dans la Loi du 08 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale et dans le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la Wallonie a fait en sorte que ses communes et CPAS puissent renforcer les synergies entre eux sur base volontaire.

I. Introduction

Synergie venant du grec *syn* signifiant « avec » et *ergazomai* signifiant « je travaille », la synergie vise la **collaboration** entre des entités.

Etant donné leurs liens fonctionnels, financiers et de tutelle, les communes et CPAS sont des entités **proches** tout en étant **juridiquement distinctes**.

En période de crise économique, les synergies entre pouvoirs publics apparaissent comme une démarche de bon sens répondant au double objectif de rationalisation

des dépenses et de bonne gouvernance.

La mise en place des synergies n'est **pas une finalité** mais un **moyen** qui doit servir la stratégie globale de l'activité locale. C'est la raison pour laquelle elles s'inscrivent pleinement dans le plan stratégique transversal.

Au cœur d'un projet pilote qui s'est étalé entre 2007 et 2012, le développement de synergies entre les communes et les CPAS, a été repris dans la Déclaration de Politique Régionale comme un des objectifs que le Gouvernement entend clairement poursuivre et accentuer.

Sur le terrain, la mise en place de synergies a pris des formes diverses, et d'envergure variable: marchés publics communs, adhésion à une centrale d'achats, mise à disposition de personnel, échange de savoirs ou encore prêt d'équipements, ... La liste des expériences présentées lors des années précédentes atteste des nombreuses déclinaisons que peuvent prendre les synergies.

Si ces collaborations renforcées engendrent des économies d'échelle, elles ont aussi un impact positif sur les relations de travail : une réelle stratégie **win-win** au bénéfice des institutions partenaires mais aussi des citoyens peut se développer. Chaque entité travaille au bien commun selon ses compétences spécifiques.

Par ailleurs, la logique qui sous-tend le Programme Stratégique Transversal (PST) encourage incontestablement l'approfondissement des synergies entre les partenaires.

A cet égard, les synergies ne se limitent pas aux collaborations entre les communes et les CPAS. En effet, les synergies entre CPAS et entre communes vont dans le même sens et sont à développer : pour faire face aux demandes des usagers qui sont spécifiques au territoire, il n'est pas rare que des CPAS ou des communes s'associent pour tenter d'y apporter les meilleures solutions.

Il semble important de préciser que les décrets du 19 juillet 2018 visant le renforcement des synergies s'appliquent tant aux synergies construites entre le CPAS et la Commune, qu'**entre CPAS** ou **entre Communes**.

Les décrets du 8 décembre 2005 modifiant le Code de la Démocratie Locale et la Loi organique des C.P.A.S. ont instauré, dans cet esprit, la présence du Président du C.P.A.S. au sein du Collège communal et l'élaboration, par le comité de concertation CPAS - Commune, d'un rapport annuel sur les synergies existantes et à développer entre la Commune et le Centre Public d'Action Sociale.

Fort des **expériences pilotes** menées, auxquelles Fernelmont a participé, le décret du 19 juillet 2018 intégrant le renforcement des synergies dans le code de la démocratie locale et dans la loi organique fixe quant à lui le **cadre juridique** pour développer des synergies entre la commune et le CPAS du même ressort territorial.

Par essence, la Commune et le C.P.A.S. partagent le **même territoire** d'action, œuvrent pour la **même population** et consacrent ensemble les ressources disponibles pour répondre aux besoins des citoyens.

Loin d'être deux structures publiques concurrentielles, Commune et CPAS sont **complémentaires** en exerçant des compétences propres en réponse aux missions qui leur sont confiées par la loi et dictées par l'intérêt général. Ce sont principalement dans le cadre des **services support** que les réflexions doivent se poser. Néanmoins, il y a lieu **d'être attentif aux plus-values réelles** apportées par les synergies et d'éviter les contre-effets.

Les décrets intégrant le renforcement des synergies dans le CDLD et la loi organique ont pour ambition de contribuer à l'implémentation d'une **gouvernance locale** centrée sur l'action où les acteurs locaux mutualisent aux mieux leurs ressources pour accroître et améliorer le service au public.

Dans ce cadre, les directeurs généraux des deux institutions établissent conjointement et annuellement un projet de **rapport sur l'ensemble des synergies existantes** et à développer entre eux. C'est par le biais d'une convention que la commune et le CPAS règlent les modalités juridiques et organisationnelles des synergies.

Le Gouvernement Wallon a fixé le canevas du rapport annuel sur les synergies en trois parties :

- le **tableau de bord des synergies** ;
- le **tableau de programmation des synergies projetées et une grille d'évaluation du niveau de rassemblement des services support (matrice de coopération)** ;
- la **liste des marchés publics conjoints**.

Ce nouveau canevas du rapport est entré en vigueur à partir du renouvellement des conseils de l'action sociale à la suite des élections communales du 14 octobre 2018.

II. Tableau de bord des synergies existantes

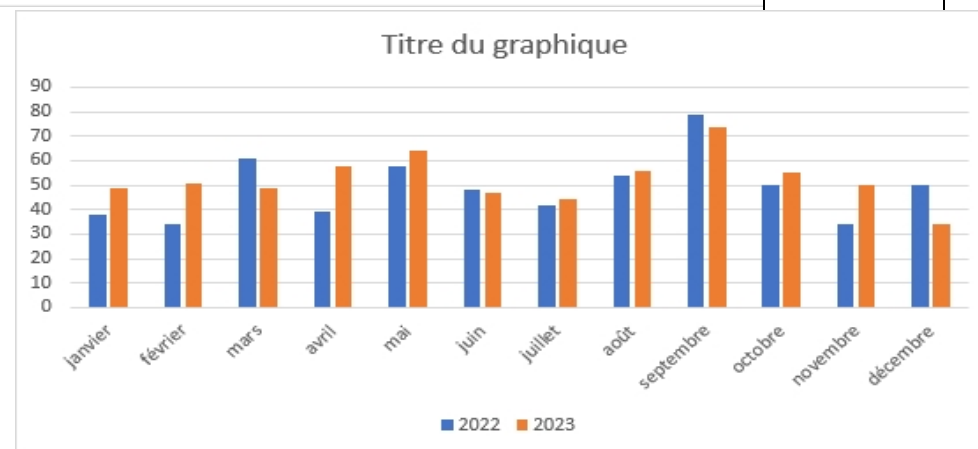
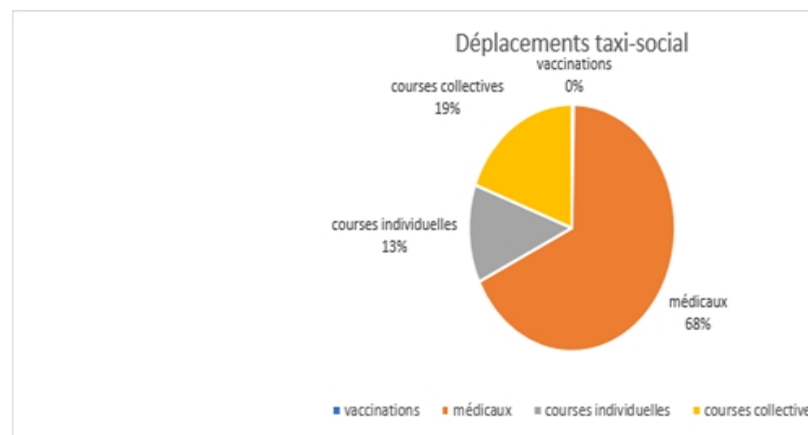
Objet	Objectif	Mode opératoire (délégatif/coopératif)	Pilote (CPAS/AC)	Responsabilité administrative	Historique/réalisation	Résultat
<u>Regroupement géographique</u>	Mise à disposition de locaux pour bureaux aux services administratifs du CPAS	Délégatif	AC	DG	Ce regroupement trouve sa source dans le besoin de disposer de locaux supplémentaires, plus fonctionnels, plus accessibles et plus accueillants ; le regroupement est effectif depuis mai 2012.	Atteint à 100%
	Mise à disposition de locaux pour le service cuisine	Délégatif	AC	DG	Mise à disposition d'un bâtiment communal	Réalisé à 100 %
<u>Services</u>	Mobilité	Délégatif	CPAS	DG	Le CPAS a étoffé l'offre du taxi social, dans le cadre du PST et du PCDR communal courant 2019 pour répondre le plus adéquatement possible aux besoins de mobilité des habitants de Fernelmont. En effet dans le courant de l'année 2019, comme le CPAS avait de plus en plus de difficultés à pouvoir satisfaire toutes les demandes réservées aux déplacements pour raison médicale, via les bénévoles, une nouvelle catégorie de déplacements individuels a été créée, et un ouvrier polyvalent mi-temps est venu renforcer le transport de personnes dans le cadre du service taxi social . <u>Les transports sont les suivants :</u>	Réalisé à 100 %

					• <u>Le transport individuel avec un chauffeur du CPAS ou des bénévoles</u> Les demandes transitent par le C.P.A.S. qui est le seul habilité à recevoir la demande et à juger de sa recevabilité, à la transmettre éventuellement aux bénévoles, à facturer les frais de déplacement à l'usager. L'intervention kilométrique est de 0,4259€. Elle est prise en charge par le C.P.A.S. dans certains cas, récupérable auprès des bénéficiaires dans la plupart du temps. En 2019, 216 déplacements En 2020, 183 déplacements (- 3 mois sans déplacements médicaux en raison de la crise sanitaire) En 2021, 485 déplacements En 2022, 489 déplacements En 2023, 509 déplacements En 2024, au 30 septembre 2024, 273 déplacements La moyenne de 2010 à 2015 était de 100 déplacements, il est à noter que nous avons une augmentation, au 31 décembre 2023 de 409 % par rapport à 2015	
--	--	--	--	--	--	--

					• <u>Le transport collectif</u> Un minibus comportant des emplacements publicitaires permettant son financement : fruit d'un partenariat entre la Commune, le CPAS et la société Visiocom sillonne depuis le premier trimestre 2011 la commune et la région pour le transport des personnes âgées vers les commerces, les points « postes », les pharmacies, l'administration communale, ... Le minibus est utilisé chaque semaine le mardi matin, le mercredi matin et 2 vendredis par mois pour le transport des aînés vers les pharmacies, banques, poste et commerces de l'entité. Ce minibus est aussi mis à la disposition de la Commune dans le cadre de différentes activités plus ponctuelles comme les classes vertes des écoles communales, les activités sportives à destination des élèves des écoles de l'entité, le stage différencié, les cours d'informatique pour demandeurs d'emploi,... etc. Cette opération est renouvelée avec la société	
--	--	--	--	--	--	--

Idéa, et un véhicule est opérationnel depuis le 10/02/2022.

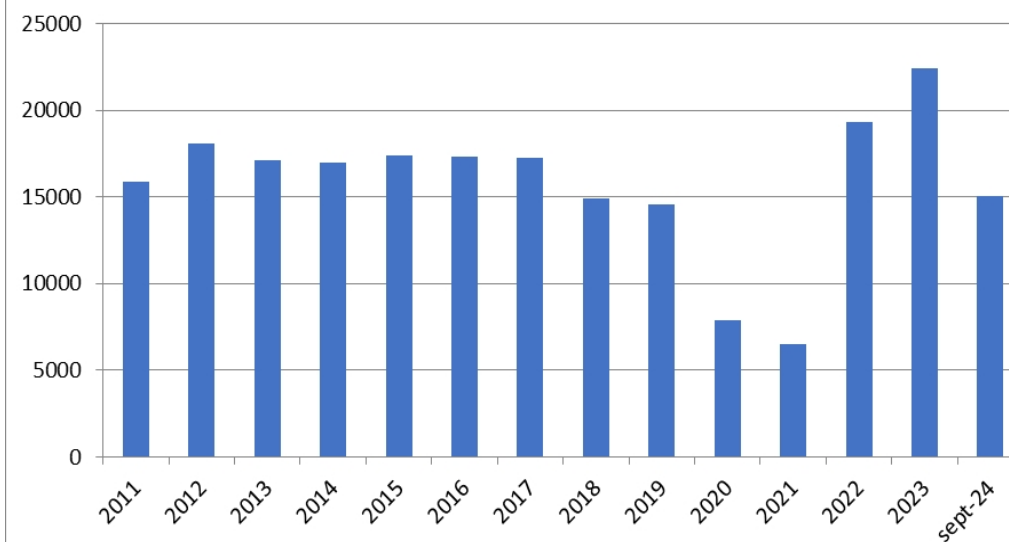
Déplacements taxi-social du 01/01/23 au 31/12/2023



Il s'agit de tous les déplacements confondus

					(vaccination, transports médicaux, courses collectives et courses individuelles). En ce qui concerne les transports récurrents, depuis 2022, ceux-ci ne sont plus pris en charge en totalité.	
	Scolaire	Coopératif	CPAS/ Commune		Le C.P.A.S possède un service de confection de repas qui fournit quotidiennement en période scolaires les repas aux écoles communales de l'entité. Le service cuisine du CPAS de Fernelmont bénéficie d'une agrération AFSCA Depuis le 01.01.2023, les repas scolaires sont facturés à 3,80 € (3,20 auparavant), le litre de potage à 3 € (2 € auparavant). 	

Nombre de repas scolaire



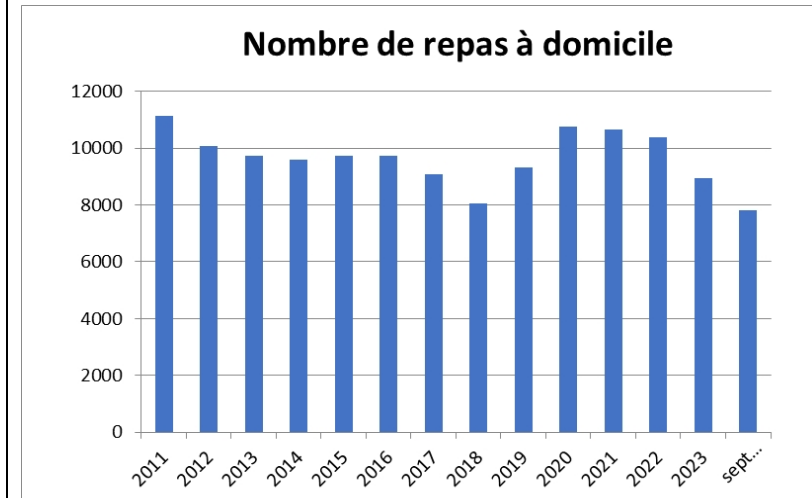
2019	14577
2020	7907
2021	6517
2022	19307
sept-23	15560

Evolution du nombre d'élèves dans les écoles desservies :
2019 : 981 élèves
2020 : 969

					2021 : 932 2022 : 922 2023 : 892 élèves 2024 : 917 élèves L'augmentation des repas scolaires n'est apparemment pas en corrélation avec l'évolution de la population scolaire. Enfin, un groupe de travail commun a été constitué dans le cadre du Green deal, le CPAS étant considéré comme cuisine collective et la Commune comme organisateur.	
	Enfance	coopératif	CPAS	Service d'insertion	Une collaboration supplémentaire est née depuis 2020 entre l'ADEPS, le CSAF et le CPAS pour offrir des stages gratuits au hall omnisport aux enfants défavorisés, identifiés par le CPAS.	En cours
	Aînés	Déléгатif	CPAS	Service social aînés	<u>Services à domicile</u> Afin de ne pas créer de double emploi et de garantir l'efficacité de l'action, la politique sociale en faveur des personnes âgées est concentrée au sein du CPAS. Cette politique passe notamment par la fourniture de repas chauds à domicile cinq jours par semaine, et par un service d'aide-ménagères occupant sept personnes à mi-temps. Ces services aident environ 60 familles sur l'entité. <u>Repas à domicile</u> Les prix des repas à domicile varient de 4,75 € à 8 €, ceux-ci étant calculés en fonction des revenus des	Réalisé

bénéficiaires.

Vu l'indexation des pensions toutes les personnes paient le tarif de 8 €.

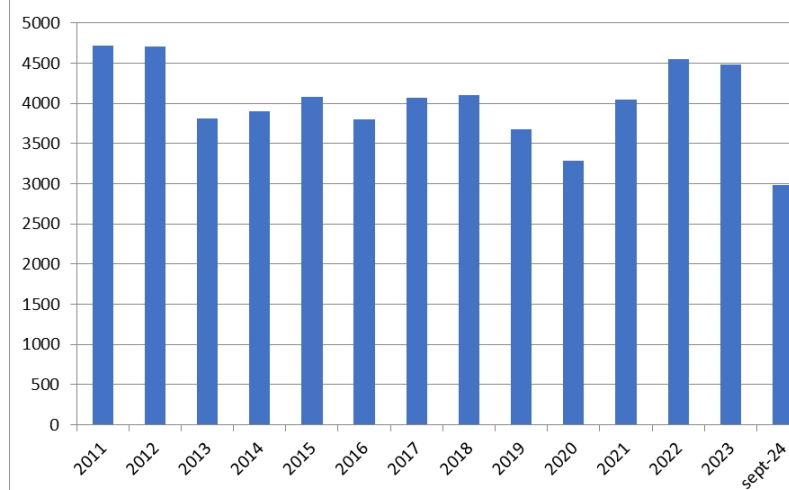


SRD

2019	9319
2020	10775
2021	10662
2022	10395
2023	8953
sept-24	7807

					Une enquête de satisfaction a été réalisée en 2023 auprès des bénéficiaires du service des repas chauds du CPAS, en voici la conclusion : - les personnes qui bénéficient du service ont un réel besoin ; - l'heure de livraison a de l'importance ; - le passage journalier est fort apprécié ; - l'importance de l'aspect chaud des repas, en effet certaines personnes ont souligné qu'elles étaient immobilisées ou qu'elles utilisaient peu le micro-ondes <u>12 C. Le service d'aides ménagères (8445)</u> 6 aides ménagers (ères) A.P.E. à (4 mi-temps, 1 trois-quarts temps, 1 quart-temps sont au service de +/- 50 familles. Auparavant le tarif horaire variait également en fonction des revenus et se situait entre 6,07 € et 8 €. Vu l'inflation (augmentation des prix de l'énergie : pas de frais déplacements répercutés sur les bénéficiaires, indexation des salaires, ..., les prix ont été augmentés depuis le 01/01/2023, soit 8,50 € par heure.	
--	--	--	--	--	---	--

Nombre d'heures des aides ménagères



SAM

2019	3674
2020	3281
2021	4042
2022	4549
2023	4484
sept-24	2979

				Pour rappel, la diminution en 2020 s'explique notamment par la crise sanitaire, en effet au vu des nombreux désistements des bénéficiaires, le service a été fermé du 23 mars au 11 mai 2020. <u>Service télé-vigilance</u> Moyennant une location, il permet d'offrir la sécurité aux personnes seules ou handicapées et par ce fait, leur maintien à domicile. Le C.P.A.S. de Fernelmont prend en charge les deux premiers mois de l'abonnement sur demande. <u>Prime immondiées pour personnes âgées et handicapées</u> : Le CPAS octroie une prime destinée à l'allègement de leur facture poubelle dû au poids des langes utilisés par des personnes incontinentes (60,00 € par an et par personne). <u>Prime communale à l'adaptation du logement occupé par un senior</u> Le Collège communal peut attribuer une prime pour l'adaptation d'un logement occupé par un senior en vue de faciliter sa vie quotidienne dans ledit logement et de maintenir son autonomie. Par « adaptation », il faut entendre des aménagements destinés à faciliter la vie quotidienne du senior et à maintenir son autonomie. La prime s'élève à 25 % de la somme réellement investie TVA incluse (frais d'achat et d'installation compris) avec un maximum plafonné de prime à 200 € par logement. Le « Café Souvenirs » destiné aux personnes de Fernelmont souffrant de la maladie d'Alzheimer et à leurs aidants proches (conjoint, enfants, aide-familiale, garde-malade,...) est interrompu depuis	
		Coopératif	CPAS/Commune		

					mars 2020. La maison de repos la Résidence des Source a retiré son partenariat par manque de personnel au sein de la résidence suite à la crise Covid. La collaboration était importante dans l'animation, mais aussi dans le rôle mobilisateur en terme de public. Nous avons suspendu le projet de manière indéterminée. <u>Le Kit Senior Focus</u> Ce projet est une initiative du Conseil Consultatif des Aînés de Fernelmont. Le CPAS met à disposition des kits senior Focus. Le kit se compose d'une boîte, d'une fiche de renseignements et d'un autocollant. L'autocollant est à apposer à l'intérieur de la porte d'entrée, il permet aux services de secours de connaître la présence de la boîte. La boîte est à mettre dans la porte du frigo. Les informations utiles comme le traitement, le médecin traitant,... sont inscrites sur la fiche et celle-ci est placée dans la boîte. Ce kit est utile en cas d'intervention des secours suite à une chute, malaise,.. grâce au contenu de la boîte, la prise en charge est plus facile et rapide. <u>Inclusion Numérique - thème « Aide aux seniors »</u> Le CPAS a posé sa candidature pour un Appel à projets 2023 Plan d'Inclusion Numérique - thème « Aide aux seniors » L'idée serait de mettre en place des formations informatiques d'une demi-journée par mois pour les seniors, ainsi qu'une permanence technique d'une demi-journée par mois pour rencontrer les questions individuelles des seniors. Les sujets des formations peuvent être divers : utiliser internet, utiliser son smartphone, la banque sur	
--	--	--	--	--	---	--

					internet, les traitements de texte, la sécurité sur l'ordinateur, les photos, les réseaux sociaux,...). Nous sommes dans une commune rurale et la numérisation est grandissante. Les personnes sont de plus en plus isolées. Les seniors sont demandeurs de se numériser, ce qui devient indispensable. Certaines personnes sont inquiètes de voir les guichets de banque disparaître, la communication s'informatiser... Des membres du CCCA (Conseil Consultatif Communal des Aînés), nous ont déjà fait la demande d'instaurer ce genre de formations. Certains sont sur des listes d'attente à Andenne pour se former mais les fernelmontois ne sont pas prioritaires. La Commune a un projet de maison numérique, un partenariat est envisagé. Dans l'attente de la fin des travaux, une collaboration est possible avec le Coworking situé en face de la commune pour la mise à disposition d'un local. Depuis 2001, le subside culturel dont dispose le CPAS nous permet d'organiser annuellement une activité culturelle suivie d'un goûter, à destination des personnes de plus de 70 ans qui ont recours d'une façon ou d'une autre aux services du CPAS. Comme l'administration communale se joint au CPAS(synergie), mais qu'il n'est matériellement pas possible d'inviter tous les aînés de la commune, il est de coutume d'inviter aussi les clubs de 3 x 20, les membres du Conseil Consultatif des Aînés et les différents bénévoles. En 2023, 95 personnes ont répondu présentes. Cependant, suite à l'interpellation de certains aînés de la commune, une réflexion doit-être menée sur les personnes invitées pour le goûter 2024. <u>Handicity</u>	
--	--	--	--	--	---	--

					Depuis la reprise du pole handicap par le CPAS en 2022, un agent du CPAS a été chargé de remplir le questionnaire handicity afin d'obtenir le label. Ce label vise à encourager les communes selon leurs moyens et leurs réalités de terrain, à viser l'intégration des personnes handicapées. Ce label est une motivation pour des petits projets : - sensibilisation au sein de notre CPAS et de notre commune ; - les agents ont suivi une formation FALC (Facile A Lire et à Comprendre) : - l'inscription au DUODAY a été réalisée (accueil d'un stagiaire handicapé le temps d'une journée)...	
	Service de réinsertion socio-professionnelle	Coopératif	CPAS	Service réinsertion socio-professionnelle	Depuis septembre 2016, un nouveau service a été créé au sein du C.P.A.S. de Fernelmont. Celui-ci collabore étroitement avec le personnel communal gérant ces matières, des rencontres ayant déjà eu lieu avec l'Agence Locale pour l'Emploi. Le service d'insertion socio-professionnelle est ouvert à toute personne demandeuse d'un processus de (ré) insertion sociale et/ou professionnelle. Toutefois, une priorité est donnée aux bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et plus particulièrement aux personnes avec lesquelles il y a obligation légale de conclure un projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) dans les 3 mois qui suivent leur première demande d'aide financière. Ce service se structure autour de différents axes de travail : -la resocialisation -l'accompagnement -l'orientation -la recherche de formation et d'emploi -la mise au travail notamment via les articles 60§7 et 61 de la loi organique des CPAS L'agent d'insertion met en place un travail de	réalisé

					collaboration individualisé avec l'utilisateur en vue d'atteindre l'objectif d'insertion professionnelle sur le long terme. Des séances d'information ont été organisées par la commune en collaboration avec le CPAS et Infor-Jeunes à destination des étudiants et des jeunes chercheurs d'emploi. De même, la Commune organise des séances de formation permis de conduire « laissées ouvertes aux jeunes bénéficiaires de l'aide sociale en cours de réinsertion.	
	Allocations handicapés	Délegatif	CPAS	Service social	Depuis 2017, une nouvelle procédure de demande « par voie informatique » a remplacé la procédure « papier », celle-ci prend plus de temps et demande un environnement plus confidentiel. C'est pourquoi il revient au CPAS le soin d'introduire ces demandes. En 2019, une prime a été créée par la Commune afin de permettre aux personnes en situation de Handicap d'aménager leur logement avec des équipements adaptés.	En cours
	Eté solidaire	Coopératif	CPAS/AC	Service jeunesse/ Service réinsertion	Le projet Eté solidaire permet d'engager sous contrat étudiant des jeunes ayant postulé à la Commune mais également de jeunes identifiés par le CPAS parmi les publics plus précaires. Durant 10 jours, ils participent à un projet solidaire pour lequel une subvention de la Région Wallonne est perçue. Parmi les projets réalisés, l'objectif est d'y développer également un message de solidarité : aide aux aînés pour travaux de jardinages ou autres, mise en peinture d'espaces publics, rénovation d'aménagements citoyens,... En 2024 il n'a pas été possible de mettre cela sur pied, au vu des congés et absences de personnel.	Réalisé
	Organisation plaines de jeux	Délegatif	CPAS	DG	Des plaines de vacances seront organisées en partenariat avec "Ocarina" durant 4 semaines	Réalisé

					pendant les vacances d'été et 2 semaines pendant les vacances d'automne. Cette collaboration permet d'offrir aux parents et enfants de l'entité (+/- 200) des stages dont l'animation est de qualité et dont les prix sont très abordables.	
	Permanence juridique	Déléгатif	CPAS	DG	Depuis le 01.01.1998 des permanences juridiques gratuites pour un premier conseil juridique sont organisées et ouvertes à tous les Fernelmontois le 1 ^{er} mardi de chaque mois à 14 heures au sein du C.P.A.S. de Fernelmont.	Réalisé
	Culture	Déléгатif	AC	Service culture	Depuis début 2019, un point lecture a été inauguré dans les locaux de la petite école d'Hambraine en partenariat avec la province de Namur. Les bénéficiaires du CPAS peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel pour accéder aux diverses activités organisées via l'article 27.	Réalisé
<u>Logement</u>	Mise à disposition de l'étage de la maison de village de Pontillas pour logement de transit	Déléгатif	CPAS	DG	Droit de superficie depuis avril 2015	Réalisé
	Mise à disposition du logement de transit sis 3, rue calvaire à Marchovelette	Déléгатif	CPAS	DG	Vu l'état de délabrement du logement , il ne sera plus disponible comme logement de transit Le conseil de l'Action Sociale a décidé en sa séance du 19.02.2024, décision ratifiée par le comité de concertation du 14.05.2024 De ne pas effectuer les travaux De ne plus proposer ce bâtiment comme logement de transit De renoncer prématurément à l'emphytéose de	Cession à signer

					commun accord et d'entamer les démarches de renonciation du bail emphytéotique ayant pris cours le 01/01/2008 pour une durée de 27 ans.	
	Mise à disposition des terrains du CPAS pour la construction des logements sociaux à Hingeon	Déléгатif	AC	DG	Ceux-ci sont désormais construits et gérés par la Société de Logement de Service Public de Wallonie « Le Foyer Namurois ».	Réalisé
	Gestion expulsions	Déléгатif	AC	Service travaux	En cas d'expulsion, le service travaux se charge de récupérer le matériel nécessaire et de le stocker dans le hall de voirie communal.	Formalisé via les fiches d'intervention
	Acquisition par le CPAS de 2 logements de transit sis 31-33, rue de la gendarmerie à Noville-Les-Bois	Déléгатif	CPAS	DG	L'acquisition par emprunt de deux logements rénovés par le Foyer Namurois sur le site de l'ancienne gendarmerie par le C.P.A.S. a été réalisée. Les actes ont été signés le 05/05/2022. Les deux logements de transit sont opérationnels depuis mi-juillet 2022.	Réalisé
	Habitats modulaires légers pour	Coopératif	CPAS/Commune	DG	Suite à l'accueil des ukrainiens, la commune et le CPAS de Fernelmont ont répondu à un appel à projet de la Région Wallonne permettant de bénéficier de	En cours

	tous types de situation nécessitant du logement				deux modules habitats légers gratuitement (un 2 chambres, et un 3 chambres). Dans un premier temps, ces modules sont destinés à accueillir prioritairement des réfugiés ukrainiens, dans la continuité du formidable élan citoyen qui a permis d'accueillir une centaine de réfugiés sur notre commune depuis le début du conflit. Dans un deuxième temps, ces modules resteront propriété de la commune qui les mettra à disposition du CPAS en tant que logements de transit. Les 2 modules ont été livrés et placés le 16 octobre 2024, les raccordements à l'eau et à l'électricité seront réalisés prochainement ainsi que les aménagements extérieurs pour les places de parking et l'accès aux portes d'entrée. Lorsque les modules seront prêts nous devons les introduire sur la plateforme TempHoWal afin que des familles ukrainienne en recherche de logement puissent trouver cette offre d'hébergement. La mise à disposition et la gestion de ces logements se fera sur le même principe que nos logements de transit, les conventions, ROI seront adaptés. Dans un premier temps le projet est réservé exclusivement aux ressortissants ukrainiens qui bénéficient de l'attestation de protection temporaire et d'une carte d'identité modèle A . Le statut de protection temporaire accordé	
--	---	--	--	--	--	--

					aux personnes déplacées suite à l'invasion russe en Ukraine a été prolongé et est valable jusqu'au 4 mars 2026 inclus.	
<u>Gestion dossiers/plans</u>	PCDR	Coopératif	AC	Bureau d'études		Formalisé dans le PCDR
	Plan ancrage	Coopératif	AC	Service logement		Formalisé
	Plan Général d'Urgence et d'Intervention Communal	Coopératif	AC	DG	En date du 19 juin 2014, le Conseil Communal de Fernelmont a adopté son PGUIC, en attribuant le rôle de responsable local de la discipline 2 « Secours médicaux, sanitaires et psychosociaux » au C.P.A.S. de Fernelmont. En novembre 2015, le personnel du C.P.A.S. a participé à une information à l'accueil des impliqués lors d'une situation d'urgence collective dispensée par le service d'intervention psychosociale urgente (Sisu) de la croix rouge de Belgique. En septembre-octobre 2017, la Commune et le CPAS de Fernelmont ont marqué leur accord sur la mutualisation des ressources humaines et matérielles entre les communes d'Andenne Assesse, Ohey et Fernelmont dans le cadre de la gestion et planification d'urgence. La formation Be-alert a été dispensée aux personnes concernées par la discipline 5, un test a eu lieu en 2018 et 2019 à destination de la population de Fernelmont. En 2020, dans le cadre de la crise Covid, un Plan particulier d'urgence a été établi visant le risque de pandémie. La gestion de crise ayant été réalisée au niveau fédéral, la Commune et le CPAS ont dû mettre en œuvre leurs compétences en matière de communication (D5), de logistique (D4) et d'aide aux	Formalisé

					impliqués (D2). Dans ce cadre, la mission de la Commune a été principalement un rôle d'information et de communication sur les règles édictées par le fédéral mais également et surtout une mission logistique d'aide au corps médical de la commune afin de leur procurer le matériel de protection nécessaire, au vu des pénuries existantes. La Commune a joué enfin un rôle de centralisation pour l'établissement des mesures de protection du personnel et la fourniture des masques, gels,... Différents protocoles et plans ont été établis. Suite au débriefing de la première vague, il a été décidé de revoir la composition de la cellule de crise communale et d'anticiper la seconde vague. Ce système a été rapidement mis à l'épreuve à la suite d'un incendie à Franc – Warêt ayant nécessité une évacuation de la population et l'ouverture d'un centre d'accueil au hall de sports. Le CPAS et la Commune ont fonctionné en synergie et approvisionné le centre de crise et les secours en boissons et collations. Du matériel a été acquis afin de constituer un stock stratégique général au hall de voirie ainsi que des stocks d'urgence au sein des écoles, le tout afin de gérer une crise quelle qu'elle soit. (Mallets comprenant lampe de poche, gels, masques, outils, radios, piles, rubalise, formulaire de gestion des groupes, eau, ...) Enfin, les inondations de juillet 2021 ont également été gérées dans le cadre de ce PGUIC. Les services communaux et du CPAS ont fait preuve d'une belle collaboration afin de secourir les populations touchées (repas à domicile, vestiaire, récolte de dons, travaux d'évacuation et de nettoyage, sacs de sable, communication,...) En 2023, un programme d'alerte inondations aux habitations les plus à risque est testé via Be-alert.	
--	--	--	--	--	--	--

	Assurances	Coopératif	CPAS/ Commune/CSAF	DG	Les portefeuilles d'assurances de la Commune, du CPAS, du CSAF ont bénéficié d'une mission d'assistance juridique du Bureau Economique de la Province de Namur, afin de vérifier et de mettre à jour les couvertures. Sur base de cette réactualisation, un marché visant à renouveler les assurances de la Commune a été attribué fin 2023. Il s'agissait d'une procédure européenne. Vu le panel restreint d'assurances du CPAS, le renouvellement pour celui-ci se fera en interne avec l'appui du service communal des assurances dans le cadre d'une procédure négociée.	Formalisé
<u>Personnel</u>	Service interne de prévention/ protection au travail	Délégitif	AC	Conseiller en prévention/ SPMT	La Commune et le CPAS ont un service interne commun de prévention et de protection du travail et donc également un conseiller en prévention commun. Fin 2022, un agent PLANU/Conseiller en prévention a été engagé à temps plein, et a été désigné comme conseiller en prévention du service interne commun. Il prestera désormais 20 % de son temps de travail pour le CPAS	Formalisé
	Désignation d'un DF Commun	Coopératif	CPAS	DF	De mai 2018 à juin 2021, l'employé comptable du C.P.A.S. a assumé le poste de Directeur Financier faisant fonction. (½ temps C.P.A.S, ½ temps Commune), depuis le 01 juillet 2021, un DF commun a été désigné à ¾ temps à la commune et ¼ temps au CPAS. La nomination définitive a eu lieu en juillet 2023.	Formalisé
	Appui administratif pour les marchés publics	Délégitif	AC	Bureau d'études	Rédaction et mise en œuvre des cahiers de charges pour les marchés publics CPAS, appels d'offre et rapport d'examen des offres (travaux,...)	En cours
	APE	Coopératif	AC/CPAS	DG	Cession/Réception de 7 points APE	Formalisé
	Formations communes	Coopératif	AC/CPAS		Depuis 2014, des formations communes au personnel de la commune et du C.P.A.S. ont lieu quand les domaines d'activités abordés sont communs : bien-être au travail, logiciel de gestions des salaires, e-RH,	A formaliser chaque année

					pointeuse, 2°pilier de pension, R.G.P.D, gestion de projets,...	
	Un logiciel de gestion du temps de travail a été mis en place au sein des 2 entités en 2018.	Coopératif	AC/CPAS	Service du personnel	Pointeuse et logiciel e-RH	Formalisé
	Service informatique commun	coopératif	AC/CPAS	Informaticien	Un informaticien a été engagé à mi-temps par la Commune et à mi-temps par la Commune de Ohey. Depuis 2021, il preste désormais à temps plein au sein de la Commune et du CPAS, il travaille pour les deux instances.	Formalisé
	Fête du personnel de janvier	Délégitif	AC	Service REL		Formalisé
	Barbecue de juin	Délégitif	AC	Service REL		Formalisé
Gouvernance	Codir commun 1 x/mois	Coopératif	AC	DG	Une réunion spécifique de Codir restreint est programmée tous les trimestres comprenant les deux DG et le DF commun Ces réunions permettent de renforcer les synergies et d'améliorer la communication.	En cours

III. Tableau des synergies programmées

Objet	Objectif	Mode opératoire (délégitif/coopératif)	Pilote (CPAS/AC)	Chargé de mission	Moyens à prévoir	Résultat attendu	Délai
Aînés	Accueil collectif pour les aînés de type « maison	Coopératif	CPAS	Service social		Pour la fin de la législature, assurer un accueil collectif	2026

	communautaire » (voir PST)			« Aînés »		pour les aînés de type « maison communautaire »	
Article 60 §7		Délegatif	CPAS	Service réinsertion		Mise à disposition de personnel chaque fois qu'une opportunité se présente Une personne a été mise à disposition de l'administration communale de Fernelmont « Services travaux-Espaces verts » du 03.11.2022 au 31.08.2023	
Compétences gestion administrative		Coopératif	AC/CP AS	DG		Echanges compétences	2024

IV. Tableau des marchés publics synergisés en cours

Intitulé	Type (Trav-Fourn-Serv)	Mode de passation	Montant	Date d'attribution	Observations
Marchés publics attribués par la Commune					
Fourniture de gasoil de chauffage	Fournitures	Procédure ouverte	€ 276.716,81 tvac	Septembre 2023	
Téléphonie (fixe et mobile)	Service/fourniture	Procédure négociée sans publicité préalable	18.357,56 € tvac	10 mai 2022	Equipement de la Commune et du CPAS en téléphonie IP centrale + téléphone + licence
Serveur	Fournitures	Procédure ouverte	79.367,53 € tvac	29/09/2020	L'infrastructure informatique communale (serveurs, switches, etc.) est mise à disposition du CPAS gratuitement.

		PNSPP	3.836,12€ TVAC	14/02/2023	Actualisation et sécurisation du serveur applicatif (applications pro Co et CPAS)
Accès internet	Service	Procédure négociée sans publicité	1.120,27 € / mois	28/04/2020	Passage en fibre optique Abonnement (fibre, explore, publiink etc)
Fournitures informatiques	Fournitures	Centrale d'achat DTIC SPW	2910,35€ TVAC	22/03/2022	fourniture de 9 écrans pour le CPAS
		PNSPP	1806,23€ TVAC	25/01/2022	70 licences AC + CPAS
Pointeuse	Fournitures	Procédure négociée sans publicité	22.841,52 €	14/03/2017	
Films solaires	Fournitures	PNSPP	9.706,62 € tvac	05/09/2023	Protections solaires vitrages de la maison communale
Marchés publics attribués par le CPAS					
Denrées alimentaires	Fournitures	PNSPP	376.000 € hors TVA ou 400.000,00 €, 6% TVA comprise	Décembre 2023	
Véhicules	Fournitures		13.515,70 + 9.842,14 + 9.842,14	Juin 2024	Achat des 3 véhicules en leasing
Assurances	Service	PNSPP	En cours	En cours	En cours sera attribué en 11/24

Marchés publics attribués en commun					
Instauration d'un régime de pension complémentaire pour le personnel contractuel	Service	Adhésion à la centrale de marché de l'ONSS résiliation au 31/12/2021 – Accord-cadre SFP : effet au 01/01/2022		25/10/2022	Fonds de retraite multi employeurs
Vêtements de travail pour le personnel de la voirie, d'entretien et du CPAS	Fournitures	PNSPP	78.903,98 € tvac	28/02/2023	2023-2026
Instauration d'un fonds collectif de retraite pour les pensions des mandataires communaux et du CPAS	Services	PNSPP	20.000 €		En cours

V. Matrice de coopération* entre la Commune et le CPAS

	Marchés publics	RH	Maintenance	Informatique	Total
Fonctionnement**	5	4	5	4	18
Management	3	4	3	3	13
Compétences	4	4	4	4	16
Formalisation	3	3	3	3	12
Ressources et outil de gestion	5	4	4	4	17

Total	20	19	19	18	76/100
-------	----	----	----	----	--------

*Gradation de 0 à 5 avec 0 = Inexistant et 5 optimisé

****Concepts abstraits non précisés dans le guide méthodologique du SPW.**

VI. Matrice de coopérations entre CPAS

Coopérations en cours

CPAS partenaire	Objet	Mode opératoire (déléгатif/c oopératif)	Pilote	Historique/réalisation	Observations sur la mise en œuvre
CPAS Eghezée	Service d'insertion sociale grâce à laquelle nos bénéficiaires peuvent bénéficier du service et participer aux ateliers organisés par ce SIS	Déléгатif	CPAS Eghezée	Mise en place en 2014 En cours	Formalisé par convention
CPAS Andenne	Convention cadre Forem-CPAS-FSE : projet d'insertion socio-professionnelle dans le cadre du projet Chrysalide qui permet aux bénéficiaires de participer à une formation pour déterminer un projet professionnel et s'engager dans un stage	Déléгатif	CPAS Andenne	Mise en place en 2019 En cours	Formalisé par convention
CPAS Ohey CPAS Assesse	Formation permis de conduire théorique dans le cadre convention cadre Forem-CPAS-Région wallonne : mise en place formations en vue de l'insertion le CPAS a passé une convention de partenariat avec le CPAS de Ohey, de Assesse et Le Groupe Alpha Gembloux, ASBL (GAGx), ouvre la possibilité à nos bénéficiaires de suivre des cours pour l'apprentissage du permis de conduire théorique une fois par semaine.	Coopératif	CPAS Ohey	Mise en place en 2019 En cours	Formalisé par convention
CPAS	Formation permis de conduire	Coopératif	CPAS Eghezée	En cours	Formalisé par

Eghezée, Wasseiges, La Bruyère, Perwez	théorique Gratuite en collaboration avec le COF				convention
CPAS Eghezée, Mettet, Profondeville, Floreffe	Ateliers collectifs module « Estime de Soi » et un module « Image de soi »,	Coopératif	CPAS Mettet	En cours	Formalisé par convention
CPAS Ohey	Tuteur énergie	Coopératif	CPAS Fernelmont	Mise en place en 2015 En cours	Formalisé par convention
CPAS Ohey	Plans d'actions préventives en matière d'énergie	Déléгатif	CPAS Fernelmont	Mise en place en 2015 En cours	Formalisé

Depuis 2023 nous avons mis en place des modules collectifs en partenariat avec plusieurs services Insertion des CPAS voisins (Eghezée, Wasseiges, Héron, Perwez, La Bruyère, Ramillies, Floreffe, Bois-de-Villers...). Module estime de soi via l'Equi-Coaching à Leuze, module permis de conduire théorique via le COF, module Image de soi et probablement un module orientation en 2025.

VII. Matrice de coopérations entre commune et CPAS de plusieurs entités

Coopérations en cours

CPAS et communes partenaires	Objet	Mode opératoire (déléгатif/c coopératif)	Pilote	Historique/réalisation	Observations sur la mise en œuvre
Communes et CPAS de Burdinne, Wasseiges,	Délégué à la protection des données commun dans le cadre du RGPD	coopératif	CPAS Faimies	Mise en place en 2018	Formalisé par convention

Héron, Faimés, Donceel et Fernelmont					
---	--	--	--	--	--

Sur base du rapport, les questions suivantes sont posées en séance:

Monsieur le Conseiller Lambert pour le **groupe Ecolo** souhaite émettre les commentaires suivants sur le rapport annuel synergies:

- *D'habitude, le nombre de R.I.S est indiqué dans le rapport. Il souhaite connaître le nombre.*
- *Concernant les repas à domicile, il est indiqué que suite à l'indexation des pensions, l'ensemble des bénéficiaires paient le tarif plein.*

Madame la Présidente répond comme suit:

- *Il est important que les nouveaux mandataires puissent prendre connaissance des projets de l'année qui vient. Raison pour laquelle la note de politique générale sera présentée seulement lors d'un prochain Conseil.*
- *Il pourra être discuté d'une indexation éventuelle des plafonds d'intervention dans les repas à domicile dans le cadre de la nouvelle législature. Ceci dit, il est important également de rentrer au minimum dans les frais.*

Madame Hilger, conseillère du **groupe Ecolo**, pose la question suivante:

- *Concernant les modules de logement placés à Pontillas, ils sont réservés dans un premier temps aux réfugiés ukrainiens. Y-a-t-il encore des demandeurs et ne peut-on les ouvrir à d'autres?*

Madame la Présidente répond qu'on ne peut ouvrir l'accès à d'autres personnes. Le CPAS a d'ailleurs eu un rappel pour inscrire ces modules sur une plateforme de la Région wallonne afin de lui permettre d'orienter des familles vers ces logements. Il y a encore des centres communs, qui sont en train de fermer tout doucement. Les familles doivent donc être relogées.

Monsieur le Conseiller Houbotte du **groupe EPF** constate la diminution de repas en 2023. Il s'interroge sur la raison.

Madame la Présidente répond que l'école de Franc-Warêt, suite aux travaux et autres, n'a pas pris de repas au CPAS lors de cette année-là.

Monsieur le Conseiller Houbotte indique que le logement de transit de Marchovelette est en mauvais état depuis très longtemps et se demande quand une intervention y aura lieu.

Madame la Présidente répond que la résiliation du bail du bâtiment qui appartient à la Commune a été approuvée au Conseil communal. Le logement de transit est donc terminé. Le projet est la vente du bâtiment, pour investir ensuite dans des solutions plus adéquates pour le logement. Il n'est plus occupé que depuis quelques mois.

Monsieur le Conseiller Henquet du **groupe EPF** indique qu'au vu de la situation fédérale, l'endettement,...., cela risque de faire mal aux pouvoirs locaux notamment. Un des moyens pour s'en sortir, sur base du nombre d'habitants, est la fusion CPAS-Commune. Cela inquiète-t-il ou les réserves sont suffisantes?

Madame la Bourgmestre répond que la question n'est pas à l'ordre du jour actuellement, les réserves sont suffisantes mais on sait que la situation ne sera pas facile et on essaie toujours de gérer au mieux.

Monsieur le Conseiller Henquet sollicite une pagination du rapport à l'avenir. Il fait remarquer que le rapport indique que l'opération Eté solidaire n'a pu avoir lieu suite à des problèmes de congés et absences de personnel.

Madame la Présidente répond que la situation était compliquée suite à une absence de longue durée et un accident de travail.

Monsieur le Conseiller Henquet souhaite savoir quand sera implémenté le projet d'inclusion numérique.

Madame la Présidente répond que *cela se devra se faire dans le cadre de la nouvelle mandature. Il y a beaucoup de choses à faire pour l'inclusion numérique mais également la numérisation du CPAS.*

Monsieur le Conseiller Lambert du **groupe Ecolo** émet la réflexion suivante : *il souhaiterait qu'on distingue l'aide sociale qui doit rester dans le giron du CPAS et l'action sociale qui devrait pouvoir faire l'objet d'un débat public. Or, le projet de pacte de majorité ne semble pas aller vers cette voie.*

Madame la Bourgmestre indique que *le pacte de majorité ne reprend que les noms des personnes mais le programme, lui, sera contenu dans la déclaration de politique générale et le PST. Dans les compétences, une place importante sera donnée aux compétences sociales autres que la Présidence du CPAS dans le cadre communal.*

Monsieur le Conseiller Rennotte du **groupe EPF** émet la remarque suivante: *la situation devient difficile au niveau des soins de santé et du remboursement par les mutualités. Il plaide pour qu'on assiste bien les personnes afin d'être en ordre dans les dossiers de mutuelles. Au niveau de la diminution de l'intervention des mutuelles, cela pourra avoir un impact sur les finances des CPAS.*

Madame la Présidente répond qu'*une attention particulière est donnée au niveau des assistantes sociales quant au fait que tout le monde soit bien en règle et ait bien accès aux soins de santé.*

Monsieur le Conseiller Lambert souhaite faire remarquer que *la Commune et le CPAS ne sont pas les déversoirs dans lesquels on doit gérer la pauvreté suite à l'exclusion par un autre niveau de pouvoir.*

Madame la Bourgmestre et Madame la Présidente souhaitent remercier l'ensemble des conseillers du CPAS sortants pour tout le travail effectué. Elles soulignent l'évolution de la communication, des synergies entre les deux entités.

Le Conseil conjoint Commune-C.P.A.S approuve le rapport annuel 2024 relatif aux synergies établi par le Comité de concertation Commune – C.P.A.S.

La séance est levée à 20h00.

Ainsi, fait en séance susmentionnée :

Par le CONSEIL COMMUNAL et le CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE,

La Directrice Générale,

La Bourgmestre,

**La Directrice générale
f.f.,**

La Présidente,

C. DEMAERSCHALK

C. PLOMTEUX

S. PITANCE

P. JAVAUX
